

Le contrat suivant est conclu entre Exhibit & More SA (l'organisateur) et l'entreprise ci-dessous (l'exposant principal). L'entreprise s'est déjà inscrite en tant qu'exposant au salon **PRODEX du 14 au 17 mai 2019** et inscrit par ce contrat un **co-exposant** à son stand. L'exposant principal assure la responsabilité du co-exposant vis-à-vis de l'organisateur, c'est-à-dire qu'il paye les redevances du co-exposant pour la présence de celui-ci sur son stand, de même que les coûts d'inscription dans le catalogue. Il est responsable de toutes les conséquences et des coûts engendrés par le co-exposant. **Le présent contrat est conclu sous réserve du règlement de l'exposant et doit être intégralement rempli.**



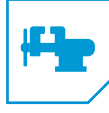





## Exposant principal:

### 1. Adresse du co-exposant:

Entreprise	Personne de contact
Rue	E-mail personne de contact
NPA/lieu	Téléphone
Pays	URL

**Entreprise de production**     **Entreprise commerciale**

### 2. Domaine d'activité:

<input type="checkbox"/>  <b>MACHINES-OUTILS</b>	<input type="checkbox"/>  <b>OUTILLAGE DE PRÉCISION</b>	<input type="checkbox"/>  <b>TECHNIQUES DE SERRAGE</b>	<input type="checkbox"/>  <b>TECHNIQUES DE MESURE ET ASSURANCE QUALITÉ</b>	<input type="checkbox"/>  <b>AUTOMATISATION</b>	<input type="checkbox"/>  <b>FABRICATION ADDITIVE</b>	<input type="checkbox"/>  <b>INFORMATIQUE INDUSTRIELLE</b>	<input type="checkbox"/>  <b>SERVICES</b>
---	--	---	---	--	--	---	--

### 3. Conditions applicables aux co-exposants:

- L'inscription n'est possible que par l'entreprise ayant signé un contrat d'exposant avec les organisateurs du salon.
- Un montant forfaitaire de CHF 500.– pour frais de dossier est facturé à l'exposant pour l'inscription d'un co-exposant.
- L'inscription dans le répertoire alphabétique des exposants (inscription de base) sera facturée CHF 750.– par co-exposant.
- Les tickets en ligne et prospectus visiteurs avec code promotionnel sont facturés au prix forfaitaire de CHF 75.– (obligatoire).
- Il est possible d'inscrire plusieurs co-exposants. Un formulaire d'inscription doit être rempli pour chaque co-exposant. La direction du salon peut toutefois en limiter le nombre sans avoir à donner les raisons de la limitation. Le formulaire peut être téléchargé à l'adresse [www.prodex.ch](http://www.prodex.ch).
- Sur le stand, il faut présenter le co-exposant de façon à ce que le visiteur du salon puisse le trouver sans problème. En outre, les noms des exposants d'un même stand doivent figurer sur la «frise» du stand.
- Pendant la durée du salon, une personne de contact de l'entreprise co-exposante doit être présente au stand pour recevoir les visiteurs.

### 4. Prestations offertes aux co-exposants:

Dans le cadre du contrat d'exposant conclu pour ce stand, les co-exposants peuvent faire appel à tout l'éventail des prestations assurées par les organisateurs.

**L'exposant confirme avoir reçu, lu et approuvé le règlement. Le règlement de l'exposant fait partie intégrante du présent contrat.**

Lieu et date

Cachet de l'entreprise et signature valide de l'exposant principal